

Commune de 01540 VONNAS

**Nombre de
Membres**

En exercice : 23

Qui ont pris part au vote : 22

Pour : 22

Date de la convocation : 30 mars 2023

Séance du 4 avril 2023

Délibération 2023 – 23/04/04-11

L'an deux mil vingt-trois le 4 avril

À 19h15, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal, en mairie de Vonnas sous la présidence de **Monsieur Alain GIVORD, Maire**

PRESENTS :

GIVORD Alain	CARJOT Jean-François	DESMARIS Elodie
BERTHOUD Françoise	DUCLOS Nathalie	RABUEL Claude
DUMARAIS Serge	LAURENT Michèle	TRONCY René
YÜKSEL Ufuk	GABILLET Guy	MIGNOT Catherine
TRESSELT Nadine	THIBERT Karine	LEQUEUX Sébastien
TROUILLOUX Caroline	RAVOUX Christian	

Secrétaire de séance : Nathalie DUCLOS

Absent(e) excusé(e) : Marie-Françoise PERROUD, Cédric GREGOIRE, Françoise DUBOIS, Jean-Louis GIVORD, Alexandre DESRAYAUD, Cécile NIZET

Pouvoirs : Marie-Françoise PERROUD donne pouvoir à Nathalie DUCLOS, Jean-Louis GIVORD donne pouvoir à Claude RABUEL, Françoise DUBOIS donne pouvoir à Jean-François CARJOT, Alexandre DESRAYAUD donne pouvoir à Guy GABILLET, Cécile NIZET donne pouvoir à Alain GIVORD

Objet : Tarifs du camping municipal Le Renom pour la saison 2023

Accusé de réception en préfecture
001-210104576-20230404-2023-04-04-11-DE
Date de télétransmission : 07/04/2023
Date de réception préfecture : 07/04/2023

Signature
Le Maire
Alain GIVORD

Objet : Tarifs du camping municipal Le Renom pour la saison 2023

Considérant qu'il convient de revaloriser les tarifs en vigueur

Le Conseil Municipal, après en avoir Délibéré,

PRECISE la période d'ouverture du camping pour la saison 2023 : Ouverture du samedi 1^{er} avril 2023 au samedi 30 septembre 2023.

DECIDE de fixer ainsi qu'il suit les tarifs camping à compter du **1^{er} janvier 2023** et précise que ces tarifs resteront en vigueur jusqu'à ce qu'une prochaine délibération vienne les modifier :

CAMPING		
<u>Tarif Journalier/For One NIGHT</u> La nuitée est comptée de midi à midi	Basse Saison Du 01/04/23 au 07/07/23 Du 27/08/23 au 30/09/23	Haute saison Du 08/07/2023 au 26/08/23
FORFAIT 2 ROUES † + tente + VELO ou MOTO	11 €	12.6 €
† + Emplacement sans électricité + véhicule + 1 tente ou 1 caravane ou 1 camping-car	12.5 €	15.50 €
† + Emplacement + électricité + véhicule + 1 tente ou 1 caravane ou 1 camping-car	17.5 €	20.5 €
† Personne supplémentaire (à partir de 12 ans)	5.2 €	8 €
Enfants de 3 ans à – de 11 ans	2.8 €	5 €
Enfants – de 3 ans	GRATUIT / FREE	GRATUIT / FREE
ETAPE CAMPING CAR sans électricité 1 nuit- Arrivée 18h/Départ 10h † † Pers <i>Adhérent FFCC</i>	14.5 € 12 €	20 € 12 €
Supplément caravane Double Essieu	47 €	54 €
FORFAIT VEHICULE ELECTRIQUE POUR LES SEJOURS DE MOINS D'UNE SEMAINE	5€	5€
FORFAIT VEHICULE ELECTRIQUE PAR SEMAINE POUR LES SEJOURS D'UNE SEMAINE OU PLUS	10€	10€
Branchement électrique - 16A – hors forfait ⚡Electricity		5 €
Animaux tenus en laisse * Domestic animal		2.5 €
Véhicule supplémentaire - Tente supplémentaire ou Remorque		4 €

Accuse de réception en préfecture
001-210104576-20230404-2023-04-04-11-DE
Date de réception préfecture : 07/04/2023

Visiteur de journée quelque soit la durée	2 €	
Garage mort sans électricité	6.50 €	12.5 €
Garage mort avec électricité	9.5 €	15 €
Ticket douche	2.5€	
Vidange et remplissage eau camping-car	7€	
Taxe de séjour par jour et par personne + de 18 ans	0.55€	

- Accès WIFI GRATUIT sur tout le camping
- Remise de 10 % pour les adhérents F.C.C.C
- Remise de 15 % famille nombreuse (à partir de 3 enfants mineurs)
- Remise de 10 % pour les séjours à partir de 7 nuitées
- Remise de 15 % pour les séjours à partir de 14 nuitées
- Remise de 20 % pour les séjours à partir de 30 nuitées

ACSI Du 01/04/2023 au 07/07/2023 Du 27/08/2023 au 30/09/2023
FORFAIT † OU † †
Emplacement + CAMPING CAR ou CARAVANE ou TENTE + Electricité + 1 Animal 17€ 7 nuits = 6 nuits / 14 nuits = 12 nuits

Accusé de réception en préfecture
001-210104576-20230404-2023-04-04-11-DE
Date de télétransmission : 07/04/2023
Date de réception préfecture : 07/04/2023

	PERIODES	
	BASSE SAISON Du 01/04/23 au 07/07/23 Du 27/08/23 au 30/09/23	HAUTE SAISON Du 08/07/2023 au 26/08/2023
MOBIL HOME 1 à 5 PERSONNES		
1 nuitée	95 €	130 €
5 nuits **	273€	440 €
7 jours consécutifs	403€	600 €

ROULOTTE 1 à 4 PERSONNES		
1 nuitée	85 €	110 €
5 jours *	220 €	330 €
7 jours	350 €	490 €

Forfait mensuel ouvriers : Location uniquement : janv, fev, mars, oct, nov, déc	642,00 €
FORFAIT VEHICULE ELECTRIQUE POUR LES SEJOURS DE MOINS D'UNE SEMAINE	5€
FORFAIT VEHICULE ELECTRIQUE PAR SEMAINE POUR LES SEJOURS D'UNE SEMAINE OU PLUS	10€

OPTIONS

Option Ménage Locatif	70€
Kit Draps Coton Jetable Drap Doux	Simple 10 € - double 12 €

Accusé de réception en préfecture
001-210104576-20230404-2023-04-04-11-DE
Date de télétransmission : 07/04/2023
Date de mise en ligne : 07/04/2023
Hors nuitée de samedi au dimanche

Arrivée à partir de 14 h et location libérée le jour du départ à 10 h : tout dépassement d'horaire (jusqu'à 14h maximum) entrainera la facturation d'un supplément de 30.00€.

Une caution de 400.00 € pour l'équipement et une caution de 70.00€ pour le ménage seront demandées à l'arrivée, elles seront restituées en fin de séjour si l'état des lieux est conforme.

En cas de dégâts constatés, ils seront facturés aux intéressés. En cas de ménage non effectué, la caution de 70.00 € sera conservée.

RESERVATION :

Un acompte de 30% sera demandé pour confirmation, le solde 15 jours avant l'arrivée.

En cas d'annulation 15 jours avant l'arrivée, le montant du séjour et les frais de réservation ne seront pas remboursés.

En cas d'annulation à plus 15 jours avant l'arrivée, l'acompte et les frais de réservations sont conservés*.

*Le remboursement des frais du séjours ne pourront intervenir qu'en cas de force majeure à l'appui d'une demande écrite accompagnée d'un justificatif et d'un relevé d'identité bancaire. La municipalité se réserve alors la possibilité de ne pas donner suite aux remboursements demandés.

→→→ Les animaux ne sont pas admis dans les locatifs.

Païement accepté : Espèces – Chèques – C.B – Chèques vacances – Virement bancaire – chèques vacances

Assurance responsabilité civile obligatoire

AUTRES PRECISIONS :

→→ *Forfait Ménage* réservation à l'avance auprès du gérant

→→ *État des lieux* à l'arrivée et au départ

PROMOTIONS ET REMISES SPECIALES

- **Une marge de 10 à 30 %** de remise pour **LES PROMOTIONS DE DERNIERE MINUTE** pour les locatifs
- **Une marge de 5 à 20 %** de remise commerciale possible tous objets
- **Vente flash sur le site internet** : Réservation emplacement camping avant le (date butoir) : La municipalité se réserve la possibilité de proposer des nuits gratuites
- **Remise de 20% pour les ouvriers** en locatif semaine (hors saison et hors promotion)
- **Commission Tours Opérateurs et Plateformes de réservation de 5 à 30 %**

RESIDENTS 2023

CARAVANE ou tente	
1 PERSONNE - Emplacement + 1 véhicule + prestation eau et électrique	1 150,00 €
2 PERSONNES - Emplacement + 1 véhicule + prestation eau et électrique	1 300,00 €
FAMILLE – jusqu'à 4 personnes + Emplacement + 1 véhicule + prestation eau et électrique	1 575,00 €

MOBIL HOME	
1 PERSONNE - 1 véhicule + prestation eau et électrique	1 470,00 €
2 PERSONNES - 1 véhicule + prestation eau et électrique	1 700,00 €
FAMILLE – jusqu'à 5 personnes Emplacement + 1 véhicule + prestation eau et électrique	1 910,00 €
GRAND MOBIL HOME jusqu' à 5 personnes EMBLACEMENT + 1 véhicule + prestation eau et électricité	2 300,00 €

SUPPLEMENTS RESIDENTS	
Personne supplémentaire (à partir de 12 ans)	210,00 €
Enfant de 3 à 11 ans	100,00 €
Animaux (chat et chien) tenus en laisse	83,00 €

Visiteurs à la journée	1,80 €
------------------------	--------

Visiteurs à la nuitée	Basse Saison	Haute Saison
1 personne (à partir de 12 ans)	5.2 €	8 €
Enfant 3-11 ans	2.8 €	5 €

Taxe de séjour (par nuit et par personne adulte + de 18 ans)	0,55 €
--	--------

A titre informatif, une taxe de séjour a été instituée par la Communauté de Communes de la Veyle depuis le 1^{er} janvier 2018, de 0.55€ par nuitée et par adulte (+18 ans).

ACTE RENDU EXECUTOIRE

APRES TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE ...
Accusé de réception en préfecture
 001-210104576-20230404-2023-04-04-11-DE
 Date de réception en préfecture : 07/04/2023

7 AVR. 2023

Adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme

Le-Maire
 Alain GIVORD

